

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
États financiers non consolidés (non vérifiés)
au 31 mars 2014

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

**L'honorable George Qulaut, député
Président de l'Assemblée législative du Nunavut**

J'ai l'honneur de présenter le rapport financier intermédiaire du gouvernement du Nunavut pour l'exercice terminé le 31 mars 2014. Le rapport est présenté conformément au paragraphe 51(4) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Keith Peterson', with a long horizontal flourish extending to the right.

L'honorable Keith Peterson, député
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

L'honorable Keith Peterson, député
Ministre des Finances

J'ai l'honneur de présenter le rapport financier intermédiaire du gouvernement du Nunavut pour l'exercice terminé le 31 mars 2014. Le rapport est présenté conformément au paragraphe 51(3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'objet du rapport est de fournir les résultats d'exploitation préliminaires du Gouvernement, sur une base non consolidée, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

L'information contenue dans le rapport n'est pas vérifiée et susceptible de modification avant la publication des comptes publics finaux. Les états financiers non consolidés peuvent faire l'objet d'un examen avant que le vérificateur général publie son rapport sur les états financiers consolidés du gouvernement. L'examen n'a pas été effectué à l'heure actuelle.

Le tout respectueusement soumis,



Jeff Chown, CA
Contrôleur général

18 septembre 2014

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
États financiers non consolidés (non vérifiés)
au 31 mars 2014

Table des matières	Page
États financiers non consolidés (non vérifiés)	
État non consolidé de la situation financière	1
État non consolidé des activités et d'excédent accumulé	2
État non consolidé de la variation des actifs financiers nets	3
État non consolidé des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers non consolidés	5
Annexe A - Annexe non consolidée des revenus par source	18
Annexe B - Annexe non consolidée des dépenses	19
Annexe B.1 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts	20
Annexe B.2 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers	23
Annexe B.3 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des fonds renouvelables	24
Annexe C - Annexe non consolidée des immobilisations corporelles	25
Annexes supplémentaires aux états financiers non consolidées (non vérifiées)	
Annexe 1 - Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs	26
Annexe 2 - Annexe non consolidée des mandats spéciaux	27
Annexe 3 - Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$	28
Annexe 4 - Annexe non consolidée des remises de prêts étudiants	30
Annexe 5 - Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre de contrats de location-exploitation	31

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
État non consolidé de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	Note	2014	2013
Actifs financiers			
Liquidités	3	476 023	369 759
Montant dû par le gouvernement du Canada	4	45 718	56 425
Revenus à recevoir	5	101 988	105 132
Stocks pour revente	6(a)	78 740	97 585
Prêts à recevoir	7	26 825	19 673
Investissements désignés	8	9 420	8 156
Total des actifs financiers		738 714	656 730
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	9	241 052	232 333
Recettes reportées	10	86 577	107 895
Passif environnemental	11	13 920	10 799
Obligations découlant des régimes de retraite	12	8 868	7 838
Autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	13	24 275	19 180
Emprunt hypothécaire	14	2 934	3 276
Projet d'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	15	31 885	-
Obligations locatives	16	53 421	60 072
Total des passifs		462 932	441 393
Actifs financiers nets		275 782	215 337
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (annexe C)		1 091 536	1 003 927
Stocks pour utilisation	6(b)	2 855	2 488
Charges payées d'avance		2 267	1 993
Total des actifs non financiers		1 096 658	1 008 408
Excédents accumulés		1 372 440	1 223 745

Obligations contractuelles (note 18)

Éventualités (note 19)

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
État non consolidé des activités et de l'excédent accumulé (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014
(en milliers de dollars)

	2014 Budget <small>(note 22)</small>	2014 Réel	2013 Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 541 214	1 574 306	1 463 411
Recettes fiscales générées par le gouvernement du Nunavut	84 100	92 438	84 245
Autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut	49 895	78 666	59 095
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	-	9 289	13 315
Total des revenus	1 675 209	1 754 699	1 620 066
Charges (annexe B)			
Fonctionnement et entretien avant amortissement	1 454 956	1 454 316	1 378 443
<i>Plus</i> : Amortissement d'immobilisations corporelles	44 466	57 682	53 656
Total de fonctionnement et d'entretien	1 499 422	1 511 998	1 432 099
Dépenses d'investissement	303 110	239 296	125 091
<i>Moins</i> : Virements aux immobilisations corporelles	119 777	145 290	59 205
Total des dépenses d'investissement	183 333	94 006	65 886
Total des charges	1 682 755	1 606 004	1 497 985
Excédent (déficit) pour l'exercice	(7 546)	148 695	122 081
Excédent accumulé, début de l'exercice	1 223 745	1 223 745	1,101,664
Excédents accumulés, fin de l'exercice	1 216 199	1 372 440	1 223 745

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

État non consolidé de la variation des actifs financiers nets (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
Excédent (déficit) pour l'exercice	(7 546)	148 695	122 081
Immobilisations corporelles (annexe C)			
Ajouts	(119 777)	(145 291)	(59 205)
Cessions	-	-	703
Amortissement	44 466	57 682	53 656
	(75 311)	(87 609)	(4 846)
Utilisation nette (ajouts) de stocks pour utilisation	-	(367)	(21)
Utilisation nette (ajouts) de charges payées d'avance	-	(274)	(135)
	-	(641)	(156)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(82 857)	60 445	117 079
Actifs financiers nets, début de l'exercice	215 337	215 337	98 258
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	132 480	275 782	215 337

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
État non consolidé des flux de trésorerie (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation :		
Transferts du gouvernement du Canada	1 563 707	1 491 709
Impôts	92 350	84 888
Autres revenus du gouvernement	265 460	253 366
Intérêts sur prêts en cours et placements de portefeuille	963	343
Paiements d'intérêts sur les contrats de location-acquisition et les hypothèques	(3 940)	(4 639)
Rémunération et avantages sociaux des employés	(477 606)	(444 523)
Subventions et contributions	(438 744)	(410 478)
Biens et services	(767 113)	(750 681)
	235 077	219 985
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement en immobilisation		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(113 406)	(59 205)
Cessions d'immobilisations corporelles	-	703
	(113 406)	(58 502)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(592)	(357)
Remboursements de prêts reçus	441	334
Avance de fonds de roulement à la Société de crédit commercial du Nunavut	(7 000)	-
Acquisitions d'investissements reconnus	(1 264)	(601)
	(8 415)	(624)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités de financement		
Paiements du principal sur contrats de location-acquisition	(6 650)	(6 207)
Paiements du principal sur emprunt hypothécaire	(342)	(319)
	(6 992)	(6 526)
Augmentation des espèces et des quasi-espèces	106 264	154 333
Liquidités, début de l'exercice	369 759	215 426
Liquidités, fin de l'exercice (note 3)	476 023	369 759

Les notes complémentaires aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT

(a) Gouvernement du Nunavut

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut* (Canada). Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les débours, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

(b) Budget principal des dépenses

Le budget principal des dépenses 2013-2014 présenté à l'Assemblée législative en février 2013 représente le plan financier du gouvernement pour l'exercice (à savoir, le budget initial). Les pages x à xiii du budget principal des dépenses présentent l'information sommaire et les totaux récapitulatifs du budget initial du gouvernement pour l'exercice. Les recettes prévues dans le crédit 5 et les dépenses prévues dans le crédit 4 représentent la part des coûts admissibles à financer en vertu des accords passés entre le gouvernement du Canada et d'autres intervenants, même s'ils ne s'inscrivent pas dans la *Loi annuelle portant affectation de crédits* approuvée par l'Assemblée législative en mars 2013. Tout comme les coûts des fonds renouvelables, ils sont compris dans le budget total initial divulgué dans les présents états financiers.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) États financiers

Les présents états financiers non consolidés sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada pour le secteur public tel que recommandé par l'Institut des comptables agréés du Canada (ICAC), à l'exception qu'ils ne sont pas consolidés et que certaines recettes sont comptabilisées comme nettes de frais. C'est-à-dire que les revenus de la division des produits pétroliers et de la vente d'alcools sont comptabilisés nets du coût des marchandises vendues.

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement prépare également des états financiers consolidés qui rendent pleinement compte de la nature et de la portée des affaires financières et des ressources relevant de la responsabilité du gouvernement. L'entité comptable consolidée est définie dans les présents états.

(b) Entité comptable

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation du Trésor, y compris des ministères et des organismes publics établis au budget principal des dépenses, de même que les fonds renouvelables suivants :

- Fonds renouvelable des boissons alcoolisées
- Fonds renouvelable des produits pétroliers
- Fonds renouvelable des stocks de l'état
- Fonds renouvelable des prêts étudiants

Les fonds renouvelables établis par le gouvernement fournissent le fonds de roulement nécessaire pour assurer la prestation des biens et des services au grand public et aux ministères du gouvernement.

Les organismes publics suivants sont compris aux présents états financiers uniquement dans la mesure des contributions que le gouvernement leur a versées au cours de l'exercice :

- Sociétés territoriales
 - Collège de l'Arctique du Nunavut
 - Société de crédit commercial du Nunavut
 - Société de développement du Nunavut
 - Société d'habitation du Nunavut
 - Société d'énergie Qulliq
- Autres organismes publics
 - Autorités scolaires de district
 - Tribunal des droits de la personne
 - Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit (Office de la langue inuite)
 - Commission des normes du travail
 - Commission des services juridiques
 - Commission des boissons alcoolisées
 - Commission des licences d'alcool du Nunavut
 - Bureau du curateur public
 - Conseil Qullit de la Condition féminine du Nunavut

Loterie du Nunavut, qui agit à titre de partenaire commercial du gouvernement, est comptabilisée dans les présents états financiers non consolidés en fonction des contributions perçues durant l'exercice depuis les résultats nets de la vente et des activités de la loterie au Nunavut.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(c) Estimations et incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCCSP exige que le gouvernement fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des recettes et des charges divulgués dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Des modifications apportées à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Toutefois au moment de la préparation de ces états financiers, le gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Les principaux domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont servi à préparer les présents états financiers comprennent :

(i) Impôts sur le revenu perçus par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement.

(ii) Provision pour créances douteuses, provisions pour évaluation des prêts, provisions pour pertes sur les garanties de prêt, amortissement des immobilisations corporelles, passifs environnementaux, éventualités et autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

(d) Liquidités

Les liquidités comprennent les soldes des comptes bancaires, nets des chèques en circulation, des placements à court terme très liquides facilement moyennables. Les investissements à court terme sont comptabilisés au plus faible de leur coût ou de leur valeur marchande.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac et les produits alcoolisés. Les stocks de combustible en vrac sont évalués au plus faible de leur coût pondéré moyen ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks des produits alcoolisés sont évalués au plus faible de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti. Les stocks pour utilisation comprennent les fournitures médicales évaluées au plus faible de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

(f) Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont évalués au plus faible de leur valeur ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes, les provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts à recevoir a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt à recevoir irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(g) Actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, les stocks pour utilisation et les charges payées d'avance, sont reconnus au bilan uniquement s'il est prévu de les utiliser pour fournir des services gouvernementaux au cours d'exercices futurs. Ces actifs ne seraient pas habituellement utilisés pour fournir des ressources financières aux fins du paiement des dettes du gouvernement à moins de n'être vendus. Les actifs non financiers sont amortis ou portés aux charges au cours d'exercices futurs à mesure qu'ils sont utilisés pour fournir ou soutenir la prestation de services gouvernementaux.

(h) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède la durée d'un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, lorsque le coût réel n'est pas connu, au coût de remplacement courant estimatif. Les immobilisations corporelles données ou acquises sont comptabilisées à la juste valeur marchande sur réception, ou à une valeur nominale si la juste valeur n'est pas connue.

Les actifs loués qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles, sauf qu'ils sont loués à bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée se fonde sur le montant le moins élevé du taux implicite du contrat de location ou du taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter de leur mise en service, selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative et selon les lignes directrices suivantes :

Catégorie d'actifs	Période d'amortissement
Immeubles	30 ans
Immeubles loués	30 ans
Infrastructure	30 ans
Parcs de stockage	30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5 - 30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque les conditions indiquent que les immobilisations corporelles ne contribuent plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs associés aux immobilisations corporelles est moindre que sa valeur comptable nette, le coût des immobilisations corporelles est réduit pour refléter la baisse de leur valeur.

Au cours de l'exercice d'acquisition ou de mise en service d'une immobilisation corporelle, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées aux états financiers. Le coût des oeuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les oeuvres sont acquises.

(i) Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime de retraite à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires en vertu de services antérieurs ou d'insuffisances actuarielle du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme des charges au cours de l'exercice où les employés rendent les services et représentent la totalité des obligations du gouvernement du Nunavut au titre des prestations de retraite.

Les charges et les engagements au titre des prestations de retraite du gouvernement à l'endroit des députés de l'Assemblée législative sont déterminés sur une base actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des engagements futurs et utilise diverses hypothèses. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, les ajustements nécessaires sont amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants.

Avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. Les passifs estimatifs et les charges connexes estimatives au titre de ces prestations sont comptabilisés à mesure que les prestations sont acquises. Une évaluation actuarielle du coût de ces prestations a été préparée à l'aide des données fournies par la direction et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(j) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif et est comptabilisée comme recette reportée.

Impôts et recettes générales

L'impôt sur le revenu est constaté lorsque le contribuable a touché un revenu qui est assujéti à l'impôt. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement des impôts, elle est classée comme un transfert effectué par le truchement d'un régime fiscal. Si une charge procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme une concession fiscale et est soustraite des revenus fiscaux. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont prélevés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'une entente sur le prélèvement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les évaluations de l'impôt sur le revenu soient terminées par ledit exercice. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que charge.

Les impôts fonciers sont évalués selon une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupération de charges sur exercices antérieurs.

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques (paragraphe 36 (9))*, ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant.

(k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les transferts (par ex., subventions et contributions) du gouvernement sont comptabilisés à titre, pourvu que le transfert soit autorisé et que les critères d'admissibilité soient respectés par le bénéficiaire.

(l) Obligations contractuelles et éventualités

La nature des activités du gouvernement exige la négociation de contrats significatifs par rapport à sa situation financière courante ou qui affecteront sensiblement le niveau des charges futures. Les obligations contractuelles se rapportent aux ententes de financement global avec les municipalités, aux contrats commerciaux de location-exploitation, aux projets d'immobilisations et au financement d'activités opérationnelles. Les obligations ne sont pas comptabilisées tant que les conditions des contrats ou des ententes ne sont pas satisfaites.

Les éventualités du gouvernement sont des passifs éventuels qui peuvent devenir des passifs réels si au moins un événement futur se produit ou non. Si l'événement futur risque fort de se produire, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(m) Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux représentent les coûts estimatifs de la réhabilitation de sites contaminés. Un passif environnemental est comptabilisé et une charge comptabilisée selon les meilleures estimations de la direction à la date où la contamination se produit ou à la date où le gouvernement est informé de la contamination et qu'il est obligé ou probablement obligé d'engager de telles charges. Si la probabilité que le gouvernement doive engager ces charges ne peut être déterminée ou si un montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs environnementaux sont divulgués au poste des crédateurs et des charges à payer. Les passifs environnementaux sont réévalués chaque année.

(n) Instruments financiers

Les justes valeurs marchandes des instruments financiers à court terme du gouvernement, y compris les crédateurs et les charges à payer, les liquidités, les investissements de portefeuille et autres investissements (ayant des termes jusqu'à échéance de moins de 12 mois), dus par le gouvernement du Canada et d'autres revenus à recevoir se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des instruments financiers à long terme du gouvernement, y compris la dette à long terme, les obligations au titre de contrats de location-acquisition, les passifs au titre des retraites et des autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les investissements de portefeuille et autres investissements (ayant des termes jusqu'à échéance de moins de 12 mois) et les prêts à recevoir sont exposés en détail dans les notes complémentaires. Dans le cas où les montants de juste valeur ne sont pas détaillés, les valeurs comptables se rapprochent de leur juste valeur.

(o) Modifications futures de normes comptables

Un nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le CCSP ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas été appliquées lors de la préparation de ces états financiers. Les normes suivantes pour les gouvernements entreront en vigueur comme suit :

SP 3260 Passif au titre des sites contaminés (à compter du 1er avril 2014), une nouvelle norme qui renferme des directives sur la constatation, la mesure, la divulgation en ce qui concerne le passif au titre des sites contaminés pour lesquels le gouvernement est responsable ou en accepte la responsabilité.

SP 3450 Instruments financiers (à compter du 1er avril 2016), une nouvelle norme qui établit des directives sur la constatation, la mesure, la présentation et la divulgation d'instrument financier, y compris les instruments dérivés.

SP 2601 Conversion des devises (à compter du 1er avril 2016), remplace le chapitre SP 2600 avec des directives révisées sur la constatation, la présentation et la divulgation des opérations et des soldes qui sont libellés en devises.

SP 1201 Présentation des états financiers (en vigueur au cours de la période d'adoption du chapitre SP 3450 et du chapitre SP 2601), la norme remplace le chapitre SP 1200 avec les normes et les principes généraux en matière de présentation et de divulgation des états financiers du gouvernement.

SP 3041 Placements de portefeuille (en vigueur au cours de la période d'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201), la norme remplace le chapitre SP 3040 avec des directives révisées de comptabilisation sur la présentation et la divulgation des placements de portefeuille.

Le gouvernement prévoit adopter ces normes nouvelles et modifiées à leur date d'entrée en vigueur et il évalue actuellement l'incidence qu'elles auront sur ses états financiers.

3 LIQUIDITÉS

	2014	2013
Encaisse	455 563	349 621
Certificats de placement garanti	20 460	20 138
	<u>476 023</u>	<u>369 759</u>

Au cours de l'exercice, le gouvernement encaisse des taux d'intérêt préférentiel moins 1,75 % sur ses soldes bancaires nets (2013 : préférentiel moins 1,75 %). À la fin de l'exercice, les placements à court terme étaient détenus sous forme de certificats de placement garanti. Le rendement du marché pour ce portefeuille variait de 1,25 % à 1,67 % (2013 : de 1,25 % à 1,67 %), ayant une échéance moyenne de 113 jours après la fin de l'exercice (2013 : 112 jours).

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)
31 mars 2014
(en milliers de dollars)

4 MONTANT DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	2014	2013
Subvention à recevoir :		
Du gouvernement du Canada (annexe A)	1 350 391	1 273 498
Moins : paiements reçus	(1 350 391)	(1 273 498)
	-	-
Solde de la subvention à recevoir, début de l'exercice	-	-
Solde de la subvention à recevoir, fin de l'exercice	-	-
Autres débiteurs :		
Autres débiteurs provenant du gouvernement du Canada	45 718	56 425
	45 718	56 425

Les montants dus du gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables se rapprochent des justes valeurs marchandes en raison de la maturité à court terme.

5 REVENUS À RECEVOIR	2014	2013
À recevoir par fonds		
Trésor	51 717	43 330
Fonds renouvelable des produits pétroliers	63 153	75 915
Fonds renouvelable des stocks de l'état	50	21
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées	1	1
	114 921	119 267
Moins : provisions pour comptes douteux	(12 933)	(14 135)
	101 988	105 132
À recevoir en relation avec les crédeurs		
Collège de l'Arctique du Nunavut	4 928	5 696
Autorités scolaires de district	5 371	2 740
Société de crédit commercial du Nunavut	347	260
Société de développement du Nunavut	56	96
Société d'habitation du Nunavut	10 615	10 464
Société d'énergie Qulliq	26 506	38 620
À recevoir des parties liées	47 823	57 876
Autres comptes débiteurs	67 098	61 391
	114 921	119 267
Moins : provisions pour comptes douteux	(12 933)	(14 135)
	101 988	105 132

6 STOCKS	2014	2013
(a) Pour revente		
Combustible en vrac	77 180	95 723
Produits alcoolisés	1 560	1 862
	78 740	97 585

La radiation pour les stocks de combustible en vrac était de 792 \$ en 2014 (2013 : 462 \$).

(b) Pour utilisation		
Fournitures médicales	2 855	2 488

7 PRÊTS À RECEVOIR	2014	2013
Avances du fonds de roulement à la Société de crédit commercial du Nunavut. Le terme est indéterminé et assorti de l'option de rembourser toute portion du principal à toute date de paiement des intérêts. Les intérêts sont calculés selon les rendements d'une obligation de référence de trois ans du gouvernement du Canada variant de 1,02 % à 1,43 % (2013 : de 1,03 % à 1,44 %) à la fin du mois, intérêts annuels composés.	25 294	18 213
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0 % à 12,5 %, nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 4 553 \$ (2013 : 4 340 \$).	1 531	1 460
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2013 : 64 \$).	-	-
	26 825	19 673

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

8 INVESTISSEMENTS DÉSIGNÉS	2014	2013
<u>Investissements désignés du FASR</u>	<u>9 420</u>	<u>8 156</u>

Les investissements désignés du Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative sont détenus dans le Trésor public aux fins de satisfaire aux obligations au titre des prestations du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. La valeur marchande des investissements du FASR au 31 mars 2014 était de 11 590 \$ (2013 : 9 273 \$) à un taux de rendement positif de 17,44 % (2013 : 9,81 %).

9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2014	2013
Créditeurs payables aux parties liées		
Collège de l'Arctique du Nunavut	2 366	1 679
Administrations scolaires de district	966	2 561
Société de crédit commercial du Nunavut	2	13
Société de développement du Nunavut	86	140
Société d'habitation du Nunavut	702	4 536
<u>Société d'énergie Qulliq</u>	<u>5 780</u>	<u>7 511</u>
	<u>9 902</u>	<u>16 440</u>
Autres		
Créditeurs	87 159	94 946
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs	84 160	61 340
Congés payés et heures compensatoires	29 331	28 468
Montant dû au gouvernement du Canada	26 007	25 995
<u>Montant dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</u>	<u>4 493</u>	<u>5 144</u>
	<u>231 150</u>	<u>215 893</u>
	<u>241 052</u>	<u>232 333</u>

10 RECETTES REPORTÉES	2014	2013
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	48 433	70 415
Entente sur la taxe sur l'essence	29 071	26 662
<u>Autres recettes reportées</u>	<u>9 073</u>	<u>10 818</u>
	<u>86 577</u>	<u>107 895</u>

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds alloués pour des projets d'immobilisations et des programmes particuliers admissibles, ces fonds ayant été reçus du gouvernement du Canada dans le cadre d'accords de contribution ou d'autres types d'accords. En 2014-2015 et par la suite, tandis que le gouvernement remplit ses obligations relatives aux objectifs et autres dispositions sur l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans les états financiers non consolidés.

11 Passif environnemental	2014	2013
<u>Passif au titre de la remise en état des sites contaminés</u>	<u>13 920</u>	<u>10 799</u>

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts liés à la remise en état des sites contaminés qui relèvent de sa responsabilité. Au 31 mars 2014, 34 sites (2013 : 31) ont été identifiés comme nécessitant éventuellement un assainissement environnemental. Pour ces sites contaminés dont le gouvernement du Nunavut est responsable ou a accepté la responsabilité, une estimation peut être déterminée en vue de l'assainissement, et un passif a été comptabilisé. Des ajustements ont été établis pour 28 sites identifiés (2013 : 25 sites).

Les efforts continus du gouvernement pour évaluer les sites restants peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels. Ces passifs seront comptabilisés durant l'exercice où ils sont connus.

12 PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

(a) Régime de pension de retraite de la fonction publique

Pour ainsi dire tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada fixe le montant des cotisations patronales selon un multiple des cotisations salariales. Le multiple du taux de cotisation général à la fin de l'exercice était 1,57 pour les employés inscrits avant et après le 1^{er} janvier 2014 (2013 : 1,45 pour les employés inscrits avant le 1^{er} janvier 2013 et 1,43 pour les employés inscrits à compter du 1^{er} janvier 2013). Des cotisations patronales totales de 34 837 \$ (2013 : 33 128 \$) ont été comptabilisées à titre de dépenses pour l'exercice courant.

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 pour cent par année de services validés multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du régime de pensions du Canada/régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

(b) Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut parraine deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative gère un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du FARAL. Le fonds est entré en vigueur le 1^{er} avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le Trésor du gouvernement. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1^{er} avril 1999.

Il n'y a eu aucune modification d'un régime, aucune liquidation et aucune compression d'un régime ou de dérogation temporaire de ces régimes en 2014 (aucun changement en 2013).

Les évaluations actuarielles de ces régimes ont été effectuées en date du 1^{er} avril 2011. Les évaluations se fondaient sur un nombre d'hypothèses relatives à des événements futurs, notamment le taux d'inflation (2,0 %), le taux d'intérêt (inflation, plus 2,8 %), le rendement des actifs (inflation, plus 2,8 %), l'augmentation de la rémunération (inflation, plus 1,0 %) et le taux de mortalité. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations telles qu'approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les évaluations ont été effectuées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus de placement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2014.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député et de ministre, ou de président de la Chambre (s'il y a lieu), multiplié par les services crédités à titre de député et pour chacun des trois autres postes (s'il y a lieu). Un poste doit être détenu au moins un an et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite en vertu de ces deux régimes correspond à la première éventualité de (a) 60 ans (b) 30 années de service, ou (c) âge plus service égale 80. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)
31 mars 2014
(en milliers de dollars)

12 PASSIF ENVIRONNEMENTAL (suite)

Les passifs au titre des retraites représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sur la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des retraites des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2014	2013
Obligations au titre des prestations constituées	5 747	9 090	14 837	14 518
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	6 202	-	6 202	6 480
(Gains) pertes actuariels non amortis	(284)	51	(233)	200
	5 918	51	5 969	6 680
Passifs (actifs) au titre des retraites	(171)	9 039	8 868	7 838

Au 31 mars 2014, la valeur marchande des actifs du fonds de retraite FARAL était de 6 891 \$ (2013 : 6 683 \$). Le taux de rendement réel était positif et de 19,80 % (2013 : 10,13 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un fonds de retraite; toutefois, le passif au titre des retraites est à provisionner en tout ou en partie par les investissements désignés (note 8).

Les gains/pertes actuariels au titre du LARAF et du FASR sont amortis sur 6,0 et 6,0 an respectivement (2013 : 1,6 et 1,7 ans respectivement) ce qui représente la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux prestations de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2014	2013
Coût des prestations de l'exercice courant	856	1 228	2 084	1 899
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	11	84	95	134
	867	1 312	2 179	2 033
Cotisations des députés	(209)	-	(209)	(192)
Charges de retraite	658	1 312	1 970	1 841
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	304	433	737	682
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(301)	-	(301)	(287)
Intérêts débiteurs au titre des retraites	3	433	436	395
Total des charges au titre des retraites	661	1 745	2 406	2 236

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 1 770 \$ et 732 \$, respectivement (2013 : 106 \$ et 636 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 643 \$ et 1 258 \$, respectivement (2013 : 589 \$ et 1 147 \$, respectivement).

13 AUTRES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Outre les prestations de retraite, le gouvernement offre des indemnités de départ et de relogement aux employés. Le coût de ces indemnités est comptabilisé en fonction des services rendus par les employés ou lors de la survenance d'un événement donnant droit à des indemnités. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et ne comportent pas d'actifs mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des montants en souffrance pour les ententes à l'obligation au titre des indemnités constituées qui sont des estimations actuarielles basées sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction.

	2014	2013
Départ	14 202	10 517
Relogement	10 073	8 663
	24 275	19 180

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

14 EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE **2014** **2013**

Emprunt hypothécaire remboursable par versements annuels jusqu'en 2020, au taux d'intérêt composé semestriel de 6,9 %.	2 934	3 276
Paiements hypothécaires futurs :	Principal	Intérêt
2015	366	188
2016	391	163
2017	419	135
2018	448	106
2019	480	74
2020 et par la suite	830	42
	2 934	708
		3 642

Les intérêts débiteurs sur l'emprunt hypothécaire remboursable étaient de 210 \$ pour l'exercice (2013 : 233 \$). Les intérêts payés sur l'hypothèque remboursable au cours de l'exercice ont été de 212 \$ (2013 : 235 \$).

15 PROJET D'AMÉLIORATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT

En septembre 2013, le gouvernement a signé des ententes dans le cadre d'un partenariat public-privé (P3) pour assurer la conception, la construction, le financement, l'entretien et l'exploitation de la nouvelle infrastructure ou de l'infrastructure modernisée de l'aéroport international d'Iqaluit. On prévoit que les éléments de la conception et de la construction seront terminés en décembre 2017 à un coût estimatif de 299 518 \$, dont la somme de 277 942 \$ représente les coûts engagés par le promoteur du P3.

Au 31 mars 2014, le promoteur du P3 a engagé un coût total admissible de 34 685 \$ sur lequel le gouvernement a versé des paiements proportionnels de 2 800 \$. Les coûts d'immobilisations des ententes seront financés partiellement jusqu'à concurrence de 72 831 \$ par PPP Canada.

16 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars.

	2014	2013
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	67 165	77 757
Intérêts théoriques	(13 744)	(17 685)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	53 421	60 072

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des 5 prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit :

	Principal	Intérêt	Total
2015	7 124	3 467	10 591
2016	7 631	2 960	10 591
2017	8 226	2 414	10 640
2018	8 812	1 828	10 640
2019	9 440	1 201	10 641
2020 et par la suite	12 188	1 874	14 062
	53 421	13 744	67 165

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif et des intérêts débiteurs. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 3 941 \$ (2013 : 4 383 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 7,0 % (2013 : 7,0 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition prennent fin entre 2020 et 2027.

17 FONDS DE STABILISATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

Le fonds de stabilisation des produits pétroliers a été créé en vertu de la *Loi sur les fonds renouvelables*. Le fonds sert à stabiliser le prix des produits pétroliers achetés, vendus et distribués par le gouvernement. Le bénéfice net (perte nette) au titre du fonds renouvelable des produits pétroliers est imputé au fonds de stabilisation des produits pétroliers. L'excédent accumulé ou le solde déficitaire du fonds ne peuvent excéder 10 000 \$.

	2014	2013
Excédent (déficit), début de l'exercice	(5 146)	10 000
Bénéfice net (perte) du Fonds renouvelable des produits pétroliers pour l'exercice	(4 307)	(15 146)
Transfert minimum requis du (au) fonds de revenus consolidé	-	-
Excédent (déficit), fin de l'exercice	(9 453)	(5 146)

18 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2014 :

	Année d'échéance	Total
Engagements de capitaux	2019	405 250
Engagements opérationnels	2047	795 899
Entente de maintien de l'ordre	2032	643 896
Contrats de location-exploitation (annexe 5)	2027	54 244
		1 899 289

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2015	284 243
2016	186 228
2017	130 806
2018	103 978
2019	52 258
2020 et par la suite	1 141 776
	1 899 289

19 ÉVENTUALITÉS

(a) Ajustements postérieurs à la division

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1^{er} avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2014, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué.

(b) Coût de restauration de l'environnement

Le gouvernement reconnaît que des coûts sont associés à la restauration de tout site contaminé situé sur les terres du territoire. Des passifs ont été comptabilisés aux états financiers non consolidés dans le cas où il a été déterminé que le gouvernement est chargé d'un site contaminé et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des coûts de remise en état. Les initiatives constantes du gouvernement pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux supplémentaires relatifs à des sites nouvellement identifiés, ou à des modifications aux évaluations des sites existants ou de leur utilisation prévue. Tout passif supplémentaire sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il a été connu.

Le gouvernement poursuivra la mise en application d'un programme d'inspection, d'évaluation et de remise en état des sites sur une base permanente. Pour faciliter ce travail, le gouvernement a établi un comité pour veiller à ce que les passifs existants et éventuels soient identifiés et que les mesures appropriées soient instaurées. Il s'agit d'un processus permanent qui devrait montrer des signes d'amélioration continue à chaque exercice tandis que le gouvernement continue d'œuvrer de manière pratique vers la détermination et la constatation appropriées de ses passifs environnementaux sur l'ensemble du territoire.

(c) Litiges

Un certain nombre de cas présumés d'agressions sexuelles par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut, à l'époque où le territoire faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, ont été déposés, ou sont en instance. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest se défendent conjointement contre toute poursuite de ce genre et les frais de défense pour la poursuite et pour toute indemnité qui pourrait éventuellement être accordée seront partagés par les deux gouvernements dans une proportion de 44,34 % et 55,66 %, respectivement. Une estimation de tout passif pouvant résulter de ces poursuites ne peut être déterminée pour le moment; par conséquent, aucun passif n'a été comptabilisé.

Il existe un nombre de revendication et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement pour lesquels les résultats ne peuvent être déterminés, y compris des cas où aucun montant n'est indiqué. Ces revendications portent entre autres sur les cas suivants : renvoi injustifié, rupture de politique, préjudice personnel, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Au 31 mars 2014, toutes ces revendications ont été évaluées et considérées dénuées de fondement ou ne pouvant être déterminées à cette date.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

19 ÉVENTUALITÉS (suite)

(d) Équité salariale

Il existe un nombre de revendications en matière d'équité salariale en instance contre le gouvernement du Nunavut portant principalement sur la cotation des emplois pour des métiers particuliers. Le gouvernement travaille de concert avec le syndicat des employés du Nunavut pour régler les réclamations. Toutefois, le résultat de ces revendications n'est pas connu pour le moment. Au 31 mars 2014, aucune provision n'a été comptabilisée aux présents états financiers.

(e) Prêts garantis

Dans le cadre de son financement, la Société d'énergie Qulliq (SEQ) a contracté des facilités de crédit à des conditions et des taux d'intérêt divers. Le gouvernement a fourni une garantie pour les facilités de crédit SEQ suivantes :

	2014	2013
Facilité de crédit bancaire, intérêt au taux de base moins 0,50 %	14 665	4 114
Obligation remboursable, amortissable en 20 ans et venant à échéance en 2021, taux d'intérêt de 6,809 %	42 259	44 941
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	3 089	3 451
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	3 943	4 404
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	5 539	6 182
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en 2022, taux d'intérêt de 4,24 %	4 454	4 618
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	10 043	11 188
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en 2022, avec possibilité de report jusqu'à 10 ans, au gré du prêteur, taux d'intérêt préférentiel minoré de 0,50 %	-	19 667
Facilité de prêt garanti non rotatif, taux d'intérêt de 1,22 %	18 667	-
Facilité de prêt-relais non rotatif, taux d'intérêt de 1,22 %	14 000	-
Total des garanties fournies sur les soldes restants dus	116 659	98 565

La limite de crédit bancaire de la SEQ s'élève à 20 000 \$ (2013 : 12 000 \$). Les facilités de prêt garanti non rotatif et de prêt-relais non rotatif supérieures ont l'option d'utiliser des acceptations bancaires dont la commission d'acceptation est de 50 par année selon des échéances d'au moins 7 jours et d'au plus 365 jours émises et réémises en montants globaux minimums de 1 000 \$ canadiens et multiples correspondants.

Selon ses besoins de fonctionnement, la Société de développement du Nunavut (SDN) peut de temps à autre se trouver dans une situation de découvert bancaire. Le découvert est garanti par le gouvernement et l'intérêt sur le découvert est fixé selon le taux préférentiel plus 0,50 % par année. L'intérêt est chargé seulement quand le compte de résultat de la SDN est en situation de découvert et que les comptes groupés du gouvernement sont également en situation de découvert. Au 31 mars 2014, la situation de découvert bancaire de la SDN s'élevait à 0 \$ (2013 : 8 \$).

20 PARTIES LIÉES

Les opérations avec les parties liées et les soldes à la fin de l'exercice, non divulgués ailleurs dans les états financiers, sont divulgués dans la présente note. Au cours de l'exercice, le gouvernement a versé des subventions et des contributions aux parties liées suivantes ou a financé d'autres coûts pour elles :

	2014	2013
Collège de l'Arctique du Nunavut	2 721	2 975
Autorités scolaires de district	12 895	14 267
Société d'énergie Qulliq	8 946	11 169
Société de développement du Nunavut	3 639	3 435
Société de crédit commercial du Nunavut	621	662
	28 822	32 508

En vertu d'ententes conclues avec des conseils et des organismes liés, le gouvernement fournit des services au coût ou exige des frais d'administration dans le cas où les coûts directs ne peuvent être établis. Les frais exigés pour les coûts indirects ne correspondent pas nécessairement au coût associé à la prestation de ces services. Les services fournis comprennent notamment les services au personnel, de la paye, les services financiers, d'approvisionnement, du logement, des immeubles et des travaux, des services publics, juridiques et d'interprétation. Des coûts directs de 40 521 \$ (2013 : 38 019 \$) ont été engagés et recouverts des parties liées. Le montant des subventions et des contributions versées par le gouvernement du Nunavut au Collège de l'Arctique du Nunavut et à la Société d'habitation du Nunavut sont divulgués séparément dans l'annexe des dépenses sous Crédits approuvés (annexe B.1).

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

21 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs divulgués du gouvernement.

	2014	2013
Curateur public	4 495	3 917
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	290	286
Fonds d'aide aux victimes	238	464
Fiducie du tribunal territorial	212	198
Fiducie pour l'exécution des ordonnances alimentaires	60	70
Fonds de bourses d'études	43	43
Fonds pour les jeunes contrevenants	32	14
Uttaqivik CRC mieux-être	22	-
Compte d'avance fixe du shérif	17	10
Fiducie pour le bien-être au centre correctionnel de Baffin	16	5
Fiducie pour le bien-être des jeunes contrevenants	7	-
Fonds de fiducie des détenus du centre correctionnel de Rankin Inlet	6	2
Fonds des contrevenants de Rankin Inlet	5	-
Fiducie de la Commission des normes du travail du Nunavut	3	3
Centre des femmes - Fonds de mieux-être des détenues	1	-
SSS - Akausisarvik	1	2
Fonds de bourses d'études du millénaire	-	11
Fonds de fiducie des détenus du centre correctionnel de Baffin	-	3
	5,448	5 028

22 AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Les recettes prévues 2014 comprennent une somme de 1 675 209 \$ provenant 1 564 286 \$ des « Recettes » et 78 258 \$ du « Crédit 5 des recettes » à la page A-IV-4 du budget principal des dépenses 2013-2014, plus 32 665 \$ de financement en vertu d'ententes avec des tiers pour des projets d'immobilisation spécifiques inclus à l'annexe IV de l'estimation des immobilisations 2013-2014. Les dépenses prévues qui seront financées par ces recettes additionnelles ont été ajoutées aux totaux des budgets touchés divulgués aux présents états financiers.

Le budget total 2014 relatif aux dépenses en capital figurant à l'annexe B.2 de 32 665 \$ ne tient pas compte des 4 290 \$ alloués aux projets d'immobilisation de la SCHL destinés à la Société d'habitation du Nunavut qui sont présentés à l'annexe IV des estimations des immobilisations 2013-2014. Par conséquent, le budget total du "Crédit 4 des dépenses" et du "Crédit 5 des recettes" (à savoir les transferts en vertu des ententes de financement par des tiers) compris dans ces états s'élève à 110 923 \$ contre 115 213 \$ à la page x du budget principal des dépenses.

23 DÉPASSEMENT

Les ministères suivants ont dépassé leur limite de crédits : Finances, Justice, Éducation, Santé, Environnement et Développement économique et Transports. Cela contrevient à l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui stipule qu'«...Il est interdit d'engager une dépense si elle entraîne un dépassement du montant du poste précisé dans le budget des dépenses qui prévoit le crédit. »

24 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
Annexe non consolidée des revenus par source (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014
(en milliers de dollars)

Annexe A

	2014	2014	2013
	Budget	Réel	Réel
Provenant du gouvernement du Canada			
Formule de financement des territoires	1 350 391	1 350 391	1 273 498
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	110 923	136 455	110 313
Autres paiements de transfert	79 900	87 460	79 600
	1 541 214	1 574 306	1 463 411
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut			
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	25 200	29 697	27 065
Impôt sur le revenu des sociétés	9 500	14 118	9 500
Taxe sur les salaires	24 300	23 489	21 725
Taxe sur le tabac	17 600	16 133	16 667
Taxe sur le carburant	4 000	4 684	5 328
Impôt foncier	2 800	2 974	2 692
Taxe d'assurance	700	1 343	1 268
	84 100	92 438	84 245
Autres revenus			
Revenus de la Division des produits pétroliers - nets du coût des produits vendus d'un montant de 181 375 \$ (2013 - 189 565 \$)	14 485	21 992	16 029
Revenus des boissons alcoolisées - nets du coût des produits vendus d'un montant de 2 187 \$ (2013 - 2 295 \$)	4 310	3 804	4 076
Récupérations au titre des habitations des employés	16 200	18 539	17 827
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	-	2 232	1 818
Autres	14 900	32 099	19 345
	49 895	78 666	59 095
Récupérations des charges sur exercices antérieurs (annexe 1)			
	-	9 289	13 315
Total des revenus (note 22)	1 675 209	1 754 699	1 620 066

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE**

Annexe B

Annexe non consolidée des dépenses (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014
(en milliers de dollars)

TOTAUX	Budget initial	Réel	(Supérieurs) Inférieurs au budget
FINANCÉS AU TITRE DES CRÉDITS OUVERTS (annexe B.1)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 318 429	1 342 819	(24 390)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	44 466	51 256	(6 790)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 362 895	1 394 075	(31 180)
Dépenses d'investissement	152 859	183 639	(30 780)
Virements aux immobilisations corporelles	119 777	124 222	(4 445)
<i>Moins</i> : total des dépenses d'investissement	33 082	59 417	(26 335)
Total des dépenses de crédits	1 395 977	1 453 492	(57 515)
FINANCÉS AU TITRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS (annexe B.2)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	78 258	83 028	(4 770)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	6 426	(6 426)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	78 258	89 454	(11 196)
Dépenses d'investissement	32 665	55 657	(22 992)
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	-	21 068	(21 068)
Total des dépenses d'investissement	32 665	34 589	(1 924)
Total des dépenses au titre d'ententes avec des tiers	110 923	124 043	(13 120)
FINANCÉS AU TITRE DES FONDS RENOUELABLES (annexe B.3)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	28 269	28 469	(200)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	28 269	28 469	(200)
Dépenses d'investissement	-	-	-
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	28 269	28 469	(200)
TOTAUX DES ÉTATS NON CONSOLIDÉS			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 424 956	1 454 316	
<i>Plus</i> : « Exigences supplémentaires » estimatives centralisées selon la page x du budget principal des dépenses 2013-2014	45 600	-	
<i>Moins</i> : Partie du capital des « Exigences supplémentaires » estimatives	15 600	-	
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 454 956	1 454 316	640
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	44 466	57 682	(13 216)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 499 422	1 511 998	(12 576)
Dépenses d'investissement	185 524	239 296	
<i>Plus</i> : reports de capital estimatifs centralisés de l'exercice précédent compris dans « Capital » à la page x du budget principal des dépenses 2013-2014	101 986	-	
<i>Plus</i> : Partie du capital des « Exigences supplémentaires » estimatives	15 600	-	
Total des dépenses d'investissement	303 110	239 296	63 814
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	119 777	145 290	(25 513)
Total des dépenses d'investissement	183 333	94 006	89 327
Total des dépenses	1 682 755	1 606 004	76 751

Le total des dépenses ci-dessus comprend entre autres éléments des intérêts débiteurs de 4 166 \$ (2013 : 4 682 \$) et une augmentation nette des provisions pour moins-value de 1 217 \$ (2013 : augmentation nette de 1 055 \$).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des crédits ouverts (non vérifiée)
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2014
 (en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) Inférieurs au budget
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	10 807	45	-	10 852	9 539	1 313
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	10 218	111	-	10 329	9 918	411
	21 025	156	-	21 181	19 457	1 724
Dépenses d'investissement	255	2 349	-	2 604	2 163	441
Total des dépenses au titre des crédits	21 280	2 505	-	23 785	21 620	2 165
EXÉCUTIF ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	16 981	(1 375)	32	15 638	14 301	1 337
Subventions et contributions	100	-	-	100	123	(23)
Autres charges	9 826	(525)	(32)	9 269	7 769	1 500
	26 907	(1 900)	-	25 007	22 193	2 814
Dépenses d'investissement	-	1 900	-	1 900	1 431	469
Total des dépenses au titre des crédits	26 907	-	-	26 907	23 624	3 283
FINANCES						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	38 812	(184)	(4 727)	33 901	35 095	(1 194)
Subventions et contributions	11 105	-	1 000	12 105	12 038	67
Autres	32 853	-	3 727	36 580	35 885	695
	82 770	(184)	-	82 586	83 018	(432)
Dépenses d'investissement	8 270	2 040	-	10 310	6 480	3 830
Total des dépenses au titre des crédits	91 040	1 856	-	92 896	89 498	3 398
SERVICES À LA FAMILLE						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	20 970	1 831	(510)	22 291	22 865	(574)
Subventions et contributions	47 153	2 303	1 302	50 758	49 167	1 591
Autres	44 851	1 474	(792)	45 533	41 831	3 702
	112 974	5 608	-	118 582	113 863	4 719
Dépenses d'investissement	-	2 600	-	2 600	-	2 600
Total des dépenses au titre des crédits	112 974	8 208	-	121 182	113 863	7 319
JUSTICE						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	37 177	2 800	(443)	39 534	41 473	(1 939)
Subventions et contributions	13 179	200	-	13 379	12 581	798
Autres	50 083	348	443	50 874	50 440	434
	100 439	3 348	-	103 787	104 494	(707)
Dépenses d'investissement	8 975	9 656	-	18 631	10 408	8 223
Total des dépenses au titre des crédits	109 414	13 004	-	122 418	114 902	7 516

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des crédits ouverts (non vérifiée) - Suite

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) Inférieurs au budget
CULTURE ET PATRIMOINE						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	12 447	(130)	(1 311)	11 006	9 183	1 823
Subventions et contributions	7 859	-	380	8 239	7 400	839
Autres	5 480	-	931	6 411	5 931	480
	25 786	(130)	-	25 656	22 514	3 142
Dépenses d'investissement	60	-	-	60	60	-
Total des dépenses au titre des crédits	25 846	(130)	-	25 716	22 574	3 142
ÉDUCATION						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	141 544	-	(300)	141 244	146 222	(4 978)
Subventions et contributions	24 351	-	(1 390)	22 961	21 801	1 160
Autres	17 694	-	1 690	19 384	16 208	3 176
	183 589	-	-	183 589	184 231	(642)
Dépenses d'investissement	16 910	15 666	-	32 576	23 057	9 519
Total des dépenses au titre des crédits	200 499	15 666	-	216 165	207 288	8 877
SANTÉ						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	109 633	(69)	-	109 564	111 109	(1 545)
Subventions et contributions	3 103	-	(600)	2 503	2 013	490
Autres	167 691	26 000	600	194 291	195 506	(1 215)
	280 427	25 931	-	306 358	308 628	(2 270)
Dépenses d'investissement	24 620	35 063	-	59 683	22 341	37 342
Total des dépenses au titre des crédits	305 047	60 994	-	366 041	330 969	35 072
ENVIRONNEMENT						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	15 069	-	(850)	14 219	14 578	(359)
Subventions et contributions	2 028	-	-	2 028	1 816	212
Autres	6 897	-	850	7 747	7 608	139
	23 994	-	-	23 994	24 002	(8)
Dépenses d'investissement	3 980	3 059	-	7 039	2 407	4 632
Total des dépenses au titre des crédits	27 974	3 059	-	31 033	26 409	4 624
SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	40 052	-	(1 575)	38 477	40 059	(1 582)
Subventions et contributions	70 090	-	(963)	69 127	66 102	3 025
Autres	98 255	144	2 538	100 937	101 844	(907)
	208 397	144	-	208 541	208 005	536
Dépenses d'investissement	40 873	64 349	-	105 222	35 848	69 374
Total des dépenses au titre des crédits	249 270	64 493	-	313 763	243 853	69 910

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des crédits ouverts (non vérifiée) - Suite

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) Inférieurs au budget
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSPORTS						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	17 451	-	(2 115)	15 336	15 667	(331)
Subventions et contributions	22 097	-	-	22 097	21 015	1 082
Autres	21 529	-	2 115	23 644	24 433	(789)
	61 077	-	-	61 077	61 115	(38)
Dépenses d'investissement	20 075	16 338	-	36 413	50 603	(14 190)
Total des dépenses au titre des crédits	81 152	16 338	-	97 490	111 718	(14 228)
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	165 819	-	-	165 819	165 819	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	165 819	-	-	165 819	165 819	-
Dépenses d'investissement	28 841	-	-	28 841	28 841	-
Total des dépenses au titre des crédits	194 660	-	-	194 660	194 660	-
COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	31 875	255	-	32 130	32 130	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	31 875	255	-	32 130	32 130	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	31 875	255	-	32 130	32 130	-
TOTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémun. et avantages sociaux	460 943	2 918	(11 799)	452 062	460 091	(8 029)
Subventions et contributions	398 759	2 758	(271)	401 246	392 005	9 241
Autres	465 377	27 552	12 070	504 999	497 373	7 626
	1 325 079	33 228	-	1 358 307	1 349 469	8 838
<i>Moins</i> : remboursements du capital sur les contrats de location-acquisition inclus dans les crédits de dépenses ci-dessus	6 650	-	-	6 650	6 650	-
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 318 429	33 228	-	1 351 657	1 342 819	8 838
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	44 466	-	-	44 466	51 256	(6 790)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 362 895	33 228	-	1 396 123	1 394 075	2 048
Dépenses d'investissement	152 859	153 020	-	305 879	183 639	122 240
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	119 777	-	-	119 777	124 222	(4 445)
Total des dépenses d'investissement	33 082	153 020	-	186 102	59 417	126 685
Total des dépenses de crédits	1 395 977	186 248	-	1 582 225	1 453 492	128 733

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Annexe B.2

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

Par ministère	Budget initial	Réel	(Supérieures) Inférieures au budget
Assemblée législative	-	1	(1)
Exécutif et Affaires intergouvernementales	3 464	601	2 863
Finances	800	4 060	(3 260)
Services à la famille	5 238	3 239	1 999
Justice	1 488	3 216	(1 728)
Culture et Patrimoine	2 550	2 550	-
Éducation	2 807	2 519	288
Santé	51 893	56 453	(4 560)
Environnement	-	5 199	(5 199)
Services communautaires et gouvernementaux	19 067	35 876	(16 809)
Développement économique et Transports	23 616	10 329	13 287
	110 923	124 043	(13 120)

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) Inférieures au budget
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	-	18 420	(18 420)
Subventions et contributions	-	11 360	(11 360)
Autres	-	53 248	(53 248)
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant	78,258	83 028	(4 770)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	6 426	(6 426)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	78 258	89 454	(11 196)
Dépenses d'immobilisations	32 665	55 657	(22 992)
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	-	21 068	(21 068)
Total des dépenses d'immobilisation	32 665	34 589	(1 924)
Total des dépenses au titre des ententes avec des tiers	110 923	124 043	(13 120)

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE**

Annexe B.3

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

Par fonds renouvelable	Budget initial	Réel	(Supérieures) Inférieures au budget
Boissons alcoolisées	3 807	2 434	1 373
Produits pétroliers	24 462	24 899	(437)
Stocks de l'état (1)	-	911	(911)
Prêts étudiants (2)	-	225	(225)
	28 269	28 469	(200)

Par catégorie	Budget initial	Réel	Supérieures) Inférieures au budget
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	5 380	6 083	(703)
Subventions et contributions	-	-	-
Autres dépenses	22 889	22 386	503
	28 269	28 469	(200)
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	28 269	28 469	(200)
<i>Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles (3)</i>	-	-	-
	28 269	28 469	(200)
Dépenses d'immobilisations	-	-	-
<i>Moins : virement aux immobilisations corporelles</i>	-	-	-
Total des dépenses d'immobilisations	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	28 269	28 469	(200)

(1) Le budget des magasins publics de 1 100 \$ a été inclus dans celui du ministère des Services communautaires et gouvernementaux à l'annexe B.1 selon la page J-10 du budget principal des dépenses déposé.

(2) Le budget du fonds des prêts aux étudiants de 219 \$ a été inclus dans celui du ministère des Services à la famille à l'annexe B.1 selon la page G-11 du budget principal des dépenses déposé.

(3) L'amortissement des produits pétroliers 896 \$ (2013 : 1 532 \$) est incluse dans le budget et les totaux réels du ministère des Services communautaires et gouvernementaux à l'annexe B.1.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE**

Annexe C

Annexe non consolidée des immobilisations corporelles (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	Immeubles	Immeubles loués	Infra- structure	Parcs de stockage	Installations d'entreposage	Équipement	2014	2013
Coût des immobilisations corporelles								
Solde d'ouverture	855 225	114 873	149 342	154 334	30 998	89 265	1 394 037	1 347 297
Ajouts	4 078	-	4 925	-	-	6 621	15 624	4 471
Virement provenant des travaux en cours	48 228	-	23 400	6 911	4	1 578	80 121	43 560
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(1,291)
Solde de clôture	907 531	114 873	177 667	161 245	31 002	97 464	1 489 782	1 394 037
Amortissement accumulé								
Solde d'ouverture	(243 932)	(48 741)	(51 852)	(55 355)	(14 772)	(55 656)	(470 308)	(417 240)
Amortissement	(30 175)	(3 829)	(5 703)	(5 462)	(978)	(11 535)	(57 682)	(53 656)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	588
Solde de clôture	(274 107)	(52 570)	(57 555)	(60 817)	(15 750)	(67 191)	(527 990)	(470 308)
Travaux en cours								
Solde d'ouverture	58 560	-	13 202	4 416	4	4 016	80 198	69 024
Ajouts	94 213	-	21 961	13 411	-	82	129 667	54 734
Virement aux immobilisations corporelles	(48 228)	-	(23 400)	(6 911)	(4)	(1 578)	(80 121)	(43 560)
Solde de clôture	104 545	-	11 763	10 916	-	2 520	129 744	80 198
Valeur comptable nette	737 969	62 303	131 875	111 344	15 252	32 793	1 091 536	1 003 927
Durée de vie utile estimative	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	5 - 30 ans		

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Annexe 1

Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs (non vérifiée)**pour l'exercice terminé le 31 mars 2014***(en milliers de dollars)*

Ministère	Excédent de charges	Autres récupérations	Total
Assemblée législative	-	12	12
Exécutif et Affaires intergouvernementales	-	29	29
Finances	55	580	635
Services à la famille	-	58	58
Justice	2	548	550
Culture et Patrimoine	151	1 134	1 285
Éducation	193	2 940	3 133
Santé	853	276	1 129
Environnement	208	129	337
Services communautaires et gouvernementaux	96	497	593
Développement économique et Transports	664	864	1 528
	2 222	7 067	9 289

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Annexe 2

Annexe non consolidée des mandats spéciaux (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		

Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.

Total de fonctionnement et d'entretien		-
---	--	---

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
IMMOBILISATIONS		

Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.

Total des immobilisations		-
----------------------------------	--	---

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE**

Annexe 3

**Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$ (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014
(en milliers de dollars)**

	<u>Virement de (à)</u>
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	
Finances	
Fonds gérés par l'administration centrale	750
Fonction de contrôle	(480)
Vérification interne	(50)
Planification des politiques et gestion financière	(220)
Fonds gérés par l'administration centrale	250
Planification des politiques et gestion financière	(250)
Fonds gérés par l'administration centrale	1 614
Planification des politiques et gestion financière	(614)
Vérification interne	(110)
Fonction de contrôle	(890)
Services à la famille	
Corporate Management	(190)
Aide au revenu	(220)
Perfectionnement professionnel	(1 400)
Services à l'enfance et à la famille	1 810
Corporate Management	(100)
Services à l'enfance et à la famille	(1 362)
Perfectionnement professionnel	(250)
Aide au revenu	1 712
Justice	
Registres et services judiciaires	300
Services correctionnels	(300)
Éducation	
Opérations scolaires de la maternelle à la 12 ^e année	490
Services scolaires	(490)
Carrière et services à la petite enfance	320
Opérations scolaires de la maternelle à la 12 ^e année	(320)
Santé	
Traitement	394
Direction	(394)
Environnement	
Gestion de programmes	480
Gestion ministérielle	(480)

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE**

Annexe 3

Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$ (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	<u>Virement de</u> <u>(à)</u>
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	
Services communautaires et gouvernementaux	
Services gouvernementaux	355
Soutien communautaire	365
Planification des immobilisations et services techniques	(920)
Directorate	200
Planification des immobilisations et services techniques	(300)
Services gouvernementaux	300
Directorate	(350)
Soutien communautaire	900
Services de sécurité et de protection	(100)
Planification des immobilisations et services techniques	(450)
Community Support	(963)
Planification des immobilisations et services techniques	963
Développement économique et Transports	
Gestion ministérielle	(955)
Transports	955
IMMOBILISATIONS	
Justice	
Services correctionnels	(290)
Direction	290
Services correctionnels	(373)
Direction	373

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

Annexe 4

Annexe non consolidée des remises de prêts étudiants (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement peut renoncer au recouvrement de prêts étudiants, sous réserve de certains critères. Les étudiants dont les noms figurent ci-dessous, ayant satisfaits aux critères scolaires et d'embauche ou de résidence, sont devenus admissibles à la remise de leurs prêts et l'ont obtenue. La *Loi sur la gestion des finances publiques* stipule qu'une telle radiation, si elle excède 500 \$, doit figurer aux comptes publics.

Lauren Solski	1 003
Lauren Teiman	1 537
Melanie Stubbing	2 967
Andrew Forsey	3 200
Cassandra Young	4 400
	<hr/>
	13 107
	<hr/>

Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019	>2019	Total
Bureau principal	5 994	5 550	4 982	4 349	1 959	3 365	26 199
Qikiqtaaluk	995	890	676	596	423	295	3 875
Kivalliq	3 340	2 877	1 967	1 190	497	860	10 731
Kitikmeot	1 516	1 479	1 293	1 257	1,226	6 668	13 439
	11 845	10 796	8 918	7 392	4 105	11 188	54 244